

Date de mise en ligne :

Nombre :

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de convocation : 8 mars 2023

**COMPTE-RENDU ET LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VAL AU PERCHE  
17 MARS 2023 A 16 H 00**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars, à 16 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MME AVELINE, M. HEE, MME HUET, MM. ANDRE, MAUFAY, MMES MOULIN, MOUSSET, PLESSIS, TURMEL (arrivée à 16 h 50), VAIL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME GEORGET (pouvoir à M. THIROUARD), MME AMELIN, MME NOIRALT (pouvoir à MME VAIL), M. POIRIER (pouvoir à Mme PLESSIS), MME SEMELY (pouvoir à MME MOUSSET).

ETAIT ABSENT : M. ROCCA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MAUFAY.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 3 mars 2023
3. Finances
  - 3.1. Budget principal du CCAS :
    - présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2022,
    - affectation des résultats,
    - présentation et vote du budget primitif 2023.
  - 3.2. Budget annexe « Résidence Autonomie » :
    - présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2022,
    - affectation des résultats,
    - présentation et vote du budget primitif 2023.
4. Gouvernance :
  - 4.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
5. Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. MAUFAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

## 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 3 mars 2023

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

## 3. Finances

### 3.2. Budget principal du CCAS :

- délibérations n° 2023-007 et n° 2023-008 : présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2022

Sous la présidence de Mme MOUSSET, membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 6 270.65 €

Recettes : 8 510.98 €

Excédent de clôture : 2 240.33 €

#### Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 1 428.48 €

Excédent de clôture : 1 428.48 €

*Arrivée de Mme TURMEL à 16 h 50.*

M. THIROUARD, Président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable Public qui s'y apparente en tous points.

- délibération n° 2023-009 : affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 240.33 €, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (article 002) : 2 240.33 €.

- délibération n° 2023-010 : présentation et vote du budget primitif 2023

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2023 du CCAS. Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### Section de fonctionnement :

011 Charges à caractère général	4 170.00 €
65 Autres charges de gestion courante	4 050.00 €
Total des dépenses	8 220.00 €

002 Résultat de fonctionnement reporté	2 240.33 €
74 Dotations, subventions et participations	5 979.67 €
Total des recettes	8 220.00 €

Section d'investissement :

21 Immobilisations corporelles	1 428.48 €
Total de dépenses	1 428.48 €

001 Solde d'exécution de la section  
d'investissement reporté

	1 428.48 €
Total des recettes	1 428.48 €

3.3. Budget annexe « Résidence Autonomie » :

- délibérations n° 2023-011 et n° 2023-012 : présentation et vote des comptes de gestion et administratif 2022

Sous la présidence de Mme MOUSSET, membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2022 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 99 149.52 €  
Recettes : 154 262.71 €  
Excédent de clôture : 55 113.19 €

Investissement :

Dépenses : 12 908.87 €  
Recettes : 7 567.80 €  
Déficit de clôture : 5 341.07 €

M. THIROUARD, président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable Public qui s'y apparente en tous points.

- délibération n° 2023-013 : affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 55 113.19 €, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent antérieur reporté (article 002) : 43 532.12 €,
- affectation en réserve (article 10682) : 11 581.07 €.

- délibération n° 2023-014 : présentation et vote du budget primitif 2023

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie ». Le Conseil d'administration décide de l'approuver à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

011 Charges à caractère général	38 800.00 €
012 Charges de personnel	66 400.00 €
016 Autres charges	45 487.00 €
006 Virement à la section d'investissement	613.00 €
Total des dépenses	151 300.00 €

002 Résultat de fonctionnement reporté	43 532.12 €
018 Produits liés à l'exploitation	95 767.88 €
019 Produits exceptionnels divers	12 000.00 €
Total de recettes	151 300.00 €

Section d'Investissement :

16 Remboursement d'emprunts et dettes	2 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	21 840.00 €
21 Immobilisations corporelles	16 450.00 €
49 Provisions redevables	4 000.00 €
001 Résultat d'investissement reporté	5 341.07 €
Total des dépenses	49 631.07 €

10 Dotations et réserves	11 581.07 €
49 Provisions redevables	7 387.00 €
13 Subventions	19 050.00 €
15 Provisions pour risques et charges	9 000.00 €
16 Emprunts et dettes	2 000.00 €
007 Virement de la section de fonctionnement	613.00 €
Total des recettes	49 631.07 €

Des provisions pour créances douteuses ont été inscrites au Budget Primitif 2023 à hauteur de 7 837 € (délibération n° 2023-015).

4. Gouvernance :

4.2. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration

5. Informations et questions diverses :

- Monsieur le Président fait savoir qu'une date sera fixée prochainement pour la restitution complète de l'analyse des besoins sociaux.
- Mme PLESSIS, membre du Conseil d'administration propose aux membres la présentation du dispositif « maison sport-santé » lors d'une prochaine séance.

La séance a été levée à 17 h 00.

Sébastien THIROUARD,




Président du CCAS de Val-au-Perche